



Concours : CAPLP

Section : économie et gestion

Option : transport et logistique

Session 2017

Rapport de jury présenté par : Pierre VINARD

Président du jury

PLAN DU RAPPORT

Bilan général du concours

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. Épreuve de synthèse

1.1.1. Éléments statistiques

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve

1.2.2. Programmes de l'épreuve

1.3. Observations du jury

1.3.1. La note de synthèse

1.3.2. Les réponses argumentées dans le domaine économique ou juridique

1.4. Conseils du jury

1.4.1. Conseils sur la forme

1.4.2. Conseils sur le fond

1.5. Conclusion

2. Épreuve de spécialité

2.1. Éléments statistiques

2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

2.2.1. Définition de l'épreuve

2.2.2. Programmes de l'épreuve

2.3. Présentation du sujet

2.4. Commentaires du jury

2.4.1. Sur le fond

2.4.2. Sur la forme

2.5. Conseils aux candidats

2.5.1. Conseils portant sur le fond

2.5.2. Conseils portant sur la forme

2.6. Conclusion

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

3. Épreuve de mise en situation professionnelle

3.1. Éléments statistiques

3.2. Rappel de la définition de l'épreuve

3.3. Préparation d l'épreuve

3.4. Commentaires du jury

3.4.1. Sur le fond

3.4.2. Sur la forme

3.5. Conseils aux candidats

3.5.1. Lors de la préparation de l'épreuve et la mise en loge

3.5.2. Lors de l'entretien

4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

4.1. Éléments statistiques

4.2. Rappel de la définition de l'épreuve

4.3. Préparation à l'épreuve

4.3.1. La constitution du dossier

4.3.2. La préparation en loge

4.4. Commentaires du jury

4.4.1. Sur le dossier

4.4.2. Sur l'exposé

4.4.3. Sur l'entretien

4.5. Conseils aux candidats

4.5.1. Lors de l'élaboration du dossier

4.5.2. Lors de la préparation en loge

4.5.3. Lors du déroulement de l'épreuve.

5. Conclusion générale

ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Annexe 2 : Note aux candidats pour les épreuves d'admission

Annexe 3 : Programme du CAPLP économie et gestion

Annexe 4 : Exemples de sujets de mise en situation professionnelle

Annexe 5 : Exemples de sujets d'entretien à partir d'un dossier

Bilan du concours

Année	2014 normal	2014 exceptionnel	2015 normal	216 normal	2017 normal
Postes					
Public	9	10	11	13	13
Privé	0	1	2	0	1
Candidats inscrits					
Public	197	187	151	208	236
Privé	0	33	21	0	36
Candidats présents					
Public	71	62	60	75	78
Privé	0	16	11	0	9
Candidats admis					
Public	9	5	11	13	13
Privé	0	1	2	0	1
Liste complémentaire	1	0	0	0	0

Bilan de l'admissibilité 2017

	Public	CAFEP
Postes	13	1
Candidats inscrits	236	36
Candidats présents	78	9
Candidats admissibles	29	3
Moyenne des candidats non éliminés	6,58	6,82
Moyenne des candidats admissibles	9,15	10,87
Barre d'admissibilité	7,4	10,58

Bilan de l'admission 2017

	Public	CAFEP
Postes	13	1
Candidats admissibles	29	3
Candidats présents	29	3
Candidats admis	13	1
Liste complémentaire	0	0
Moyenne des candidats non éliminés aux épreuves d'admission	9,29	9,5
Moyenne des candidats admis aux épreuves d'admission	13,62	17
Moyenne des candidats non éliminés sur l'ensemble des épreuves	9,24	9,96
Moyenne des candidats admis sur l'ensemble des épreuves	12,18	15,11
Barre d'admission	9,73	15,11

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

1. Épreuve de synthèse

1.1. Éléments statistiques

Répartition des notes

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	30	23	17	9	6	4
Pourcentage	33,7	25,8	19,1	10,1	6,7	4,5

Note la plus basse	1
Note la plus haute	17,2
Nombre de copies corrigées	89
Moyenne générale	7,14

21 % des copies ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 /20.

1.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

1.2.1. Définition de l'épreuve de synthèse

L'épreuve de synthèse consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques professionnelles abordées sous l'angle managérial, juridique et économique.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse, à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'une thématique professionnelle ;
- une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou l'autre de ces domaines.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

1.2.2. Programmes de l'épreuve (extraits)

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programme commun aux différentes options du concours

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

1.1 Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau M1

1.2 Les thèmes suivants traités au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

1.3. Observations du jury

1.3.1. La partie « note de synthèse »

Rappel du sujet

À partir des documents fournis, vous réaliserez une note de synthèse portant sur le thème :

L'entreprise, son marché et la régulation de la concurrence

Dans cette note de synthèse, vous présenterez les notions clés à aborder en économie-droit en baccalauréat professionnel.

Rappel : la note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur. Elle ne devrait pas excéder 1200 mots (à plus ou moins 10%).

A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse: 1 200 (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. Ex. « l'intégration » compte pour un mot / « gagnant-gagnant » et « RSE » également.

Les candidats peuvent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

B) REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE

La synthèse est un exercice qui doit respecter un certain formalisme. Les candidats sont jugés à la fois sur leur capacité à problématiser et structurer leur propos, mais aussi à sélectionner l'information pertinente tout en la mettant en perspective dans le cadre d'un plan réfléchi.

Le format de la synthèse introduit une dimension à la fois didactique et pédagogique. Cette nouvelle dimension est à prendre en compte par le candidat pour se retrouver dans l'exploitation faite des documents. Elle ne donne pas lieu à la présentation d'une séquence de cours. Il s'agit bien d'un exercice de synthèse en tant que tel. En revanche la préoccupation didactique et pédagogique doit apparaître aussi bien sur le fond que sur la forme :

- sur le fond, le document donné en annexe 1 permettait de situer le sujet dans le cadre du programme d'économie-droit de baccalauréat professionnel, et de déterminer la façon dont les principaux concepts pouvaient être abordés. Le document donné en annexe 2 donnait une illustration d'un sujet de l'épreuve d'économie et droit dans le cadre du baccalauréat professionnel.
- sur la forme, une attention particulière devait être apportée à la clarté des définitions, à la progressivité des concepts abordés, à leur enchaînement, et enfin à l'orthographe et à la synthèse. Il s'agit d'éléments incontestables de la « professionnalisation » attendue de la part de futurs enseignants.

La note de synthèse doit clairement répondre au thème proposé (ici, « L'entreprise, son marché et la régulation de la concurrence »). La rédaction du sujet invite les candidats à présenter les notions d'économie-droit à aborder en baccalauréat professionnel au travers du thème proposé et non dans un développement sans lien avec ce thème.

Commentaires

La note de synthèse, notée sur 12 points, est un exercice complexe auquel il convient de se préparer. Un trop grand nombre de candidats n'est pas suffisamment préparé.

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories, mais aussi des aspects didactiques et pédagogiques. Ces derniers se traduisent par la clarté des définitions, par la rigueur des mécanismes décrits, ainsi que par la progressivité des concepts

abordés. Ces développements s'accompagnent d'une grande maîtrise de la forme : orthographe et synthèse, mais aussi cohérence du plan. En conséquence, les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer des compétences en termes didactiques et pédagogiques en lien avec les programmes de l'enseignement professionnel afin de réussir cette épreuve.

Sur la forme le jury formule les remarques suivantes quant aux prestations des candidats :

- la méthodologie de la note de synthèse n'est pas appliquée (une introduction construite, un développement structuré et une conclusion construite répondant à la problématique et proposant une ouverture cohérente) ;
- de nombreuses erreurs de syntaxe, de grammaire et d'orthographe persistent ;
- le nombre de mots exigés de la note de synthèse n'est souvent pas respecté (un nombre de mots souvent inférieur aux attentes) ;
- un manque de fluidité rédactionnelle et d'articulation entre les parties ;
- un registre de langage parfois inapproprié ;
- un manque de soin dans la présentation de certaines copies (ratures, écriture illisible, etc.)

Sur le fond le jury observe que :

- des idées correctement repérées sont parfois simplement citées voire juxtaposées ;
- de nombreux candidats développent la note de synthèse sans s'appuyer initialement sur une problématique réfléchie. Dès lors, celle-ci manque de structure et de cohérence ;
- la dimension pédagogique est trop souvent éludée ;
- les documents annexés ne sont pas tous exploités ;
- de trop nombreux candidats introduisent des notions absentes des documents ;
- quelques notes de synthèse sont restées inachevées ;

Cependant le jury a eu le plaisir de constater que certaines copies démontrent de réelles capacités de structuration et de synthèse.

1.3.2. La partie « réponses argumentées dans le domaine économique ou juridique »

Rappel du sujet

Vous répondrez, selon votre choix, à l'une (et à seulement une) des deux séries de questions suivantes :

Série 1 – Questions à caractère juridique

1. Présentez les caractéristiques de la société par action simplifiée.
2. Décrivez les différentes formes de rupture du contrat de travail. Expliquez la procédure juridique de la rupture conventionnelle.
3. Explicitez les rôles et compétences du tribunal de commerce.
4. Définissez le contrat de travail et son mode de formation. Quelles sont les raisons qui peuvent justifier le recours à un CDD ou à un contrat de travail temporaire ?

Série 2 – Questions à caractère économique

1. Précisez les déterminants de l'épargne des ménages.
2. Présentez les formes d'innovation puis démontrez en quoi l'innovation est un facteur de performance de l'entreprise.
3. Présentez les principales modalités de croissance de l'entreprise.
4. Expliquez la notion de politique économique et présentez les principaux objectifs de la politique économique conjoncturelle.

Commentaires

Cette partie est notée sur 8 points. Les membres du jury ont constaté que :

- des candidats n'ont pas traité la partie « réponses argumentées dans le domaine économique ou juridique ».
- en revanche certains candidats ont traité des questions juridiques et des questions économiques, alors que le sujet demande très clairement de traiter l'une ou l'autre série de questions. En conséquence, aucun point ne leur a été attribué pour cette partie ;
- sur l'ensemble des candidats ayant traité cette seconde partie, près des deux tiers ont choisi de traiter les questions à caractère juridique ;
- de trop rares copies montrent une réelle maîtrise des théories et concepts économiques et juridiques.

1.4. Conseils aux candidats

1.4.1. Conseils sur la forme

Pour la note de synthèse, le jury recommande aux candidats de bien structurer la note de synthèse de la façon suivante :

- une introduction en quatre parties : une phrase d'accroche, le rappel de l'intérêt du sujet, une problématique et l'annonce d'un plan,
- un plan structuré et cohérent permettant d'identifier clairement les parties et sous-parties de la note,
- une conclusion qui apporte une réponse à la problématique et propose une ouverture du sujet tout en restant dans le corpus.

Le jury recommande donc aux candidats de soigner la qualité rédactionnelle de la copie (syntaxe, vocabulaire adéquat et orthographe) et de respecter le nombre de mots demandés à +/- 10%.

Pour les réponses argumentées, le même soin doit être apporté à la forme : clarté de la rédaction, orthographe et synthèse.

1.4.2. Conseils sur le fond

Pour la partie note de synthèse le jury recommande aux candidats :

- d'utiliser tous les documents du dossier, et surtout l'extrait du référentiel du baccalauréat professionnel ainsi que du sujet donné dans le document 2,
- de faire apparaître à travers la synthèse l'importance de la dimension pédagogique grâce à la clarté des définitions, la progressivité des notions abordées, l'explicitation des mécanismes économiques ou juridiques, mobilisation des exemples pertinents présentés dans les documents,
- de proscrire l'introduction d'idées autres que celles des documents.

Pour la partie portant sur les réponses argumentées, le jury recommande :

- de maîtriser les concepts juridiques ou économiques fondamentaux (définitions claires et précises, explication des mécanismes fondamentaux),
- de structurer les réponses apportées et de veiller à répondre strictement aux questions posées,
- la dernière question exige un développement structuré et plus conséquent que les autres questions,
- d'utiliser le vocabulaire économique et juridique adéquat,
- d'actualiser les connaissances régulièrement grâce à la lecture de la presse économique et juridique,
- d'étayer les connaissances économiques ou juridiques présentées par des références théoriques et pertinentes.

1.5. Conclusion

Le jury accorde une grande importance à la maîtrise des concepts et des théories à caractère économique et juridique, à la structuration des arguments à la qualité rédactionnelle et au soin de la copie. Cette épreuve nécessite donc une préparation rigoureuse et ne peut laisser place à l'improvisation.

2. Épreuve de spécialité

2.1. Éléments statistiques

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	33	36	15	2	2	0
Pourcentage	37,5 %	40,1 %	17,1 %	2,3 %	2,3 %	0 %

Note la plus basse	0,8
Note la plus haute	12,4
Nombre de copies corrigées	88
Moyenne générale	6,02

Un peu moins d'un quart des copies (21,7 %) ont eu une note égale ou supérieure à 8.

2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

2.2.1. Définition de l'épreuve de spécialité.

L'épreuve consiste en l'étude de situations d'organisation réelles, en vue de résoudre des problèmes de conception, d'organisation, de réalisation et d'évaluation d'activités professionnelles relevant de l'option correspondante. Elle comporte deux parties :

- une résolution de problèmes basée sur des activités professionnelles de référence et l'exploitation des systèmes d'informations liées,
- une question relative à une problématique de professionnalisation dans l'une des situations proposées,
- Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2.2.2. Programmes spécifiques à l'option Transport et logistique

Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel transport et du baccalauréat professionnel logistique sont traitées au niveau M1.

Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- Transport, logistique et commerce mondial,
- Transport, logistique et développement durable,
- Transport, logistique et innovation technologique,
- Transport, logistique, normalisation et certification,
- Transport, logistique, services associés et création de valeur.

2.3. Présentation du sujet

L'étude de cas portait cette année sur la Plateforme Logistique du Centre Hospitalier SAINT GENOUPH qui gère 5 hôpitaux publics. L'organisation de l'activité de cet établissement permettait d'aborder aussi bien des méthodologies et techniques classiques du secteur du transport que de la logistique.

La première partie du sujet abordait plus particulièrement la résolution de problèmes de logistique et de transport basés sur des activités professionnelles (analyse de l'évolution des besoins de stockage, réaménagement d'une zone de stockage de produits dangereux et envoi, dans le cadre d'une action humanitaire à Dakar au Sénégal, de lits et matelas médicaux). Le second dossier nécessitait la mobilisation de connaissances dans la mise en place d'une démarche qualité, afin de résoudre une problématique de professionnalisation.

Rappel des questions du sujet

PARTIE A : RESOLUTION DE PROBLEMES BASES SUR DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES

Dossier 1 : Gestion du magasin général

Le plan stratégique 2016-2020 a confirmé l'engagement du Centre hospitalier de Saint Genouph dans la responsabilité environnementale. Il en fait même une des priorités institutionnelles au travers de plusieurs axes dont celui de « l'hôpital numérique ».

Madame Lagarde, responsable du service magasin général, vous confie l'étude de ce dossier

1-1. *Présentez les éléments de votre analyse qui retraceront les évolutions liées au stockage dans le magasin général. Vous établirez des préconisations pour améliorer le fonctionnement.*

En parallèle, un stagiaire de première année de baccalauréat professionnel logistique vous a proposé de récapituler, à l'aide d'un tableur, les éléments d'analyse des sorties des produits dangereux. Or, le tableau qu'il vous a remis présente des anomalies dans deux colonnes.

1-2. *Rédigez les formules à modifier pour obtenir l'affichage complet et automatisé du tableau. Commentez la pertinence de ce tableau pour l'implantation des produits*

Vos éléments ont enrichi l'étude du réaménagement de la cellule « tampon » qui devra être transformée en nouvel espace de stockage pour les produits dangereux

1-3. *Proposez et justifiez l'aménagement et la sécurisation optimum de cette surface de stockage.*

Ce dossier nécessitait d'analyser différents documents professionnels retraçant les conditions de stockage, la structure actuelle et les évolutions et de proposer des solutions d'amélioration en tenant compte des réglementations notamment en matière de produits dangereux. Le candidat devait justifier la pertinence de l'utilisation de l'analyse ABC pour l'installation d'un magasin de stockage de produits dangereux. Enfin, le candidat devait proposer une solution de réaménagement en abordant les aspects quantitatif et qualitatif.

Dossier 2 : Don de lits et matelas médicalisés

Vous avez en charge l'organisation de l'acheminement du don dans le cadre de la convention de partenariat de l'association avec la société de transport : l'acheminement principal se réalisera par la voie maritime – CIF Dakar – avec un départ du port du Havre

2-1. Calculez le coût de cet envoi et présentez le plan de chargement.

2-2. Récapitulez les informations à communiquer à Monsieur Sufamo, Directeur du Centre hospitalier de Dakar, et préparez le courriel que le président de l'association Aidsénégal lui adressera.

Le candidat devait d'abord vérifier la faisabilité de l'acheminement de l'envoi dans un seul conteneur 40' DRY en réalisant le plan de chargement, puis calculer le coût de l'acheminement jusqu'au port de Dakar et enfin communiquer, par courriel, les éléments nécessaires au directeur du centre hospitalier de Dakar.

PARTIE B : Démarche qualité

Dans le cadre d'une réflexion globale sur la réforme de la santé, le Centre hospitalier de Saint Genouph s'est fixé trois grandes orientations en matière de politique qualité :

- *Déployer la démarche qualité dans l'ensemble de l'établissement,*
- *Développer la culture de l'évaluation dans un souci d'amélioration continue des pratiques et des organisations,*
- *Renforcer les actions entreprises en matière de gestion des risques.*

Vous avez été missionné(e) par la directrice des ressources humaines du Centre hospitalier de Saint Genouph pour participer à la mise en place de cette politique qualité.

Dans la perspective de réinvestir cette expérience professionnelle auprès d'élèves de baccalauréat professionnel logistique, en collaboration avec l'équipe pédagogique, vous décidez de lister et illustrer les éléments nécessaires à la mise en œuvre et la réussite de la démarche qualité.

Vous structurerez votre réponse.

Cette partie suppose d'aborder la **dimension pédagogique** au travers du thème proposé. La réflexion nécessitait un travail de structuration, voire de contextualisation des idées clés, mis en étroite relation avec une dimension pédagogique. La réponse à cette question devait ainsi aborder pédagogiquement les connaissances et compétences nécessaires à développer auprès d'élèves préparant un baccalauréat professionnel logistique lors d'une séquence d'enseignement.

2.4. Commentaires du jury

Le jury attend des candidats :

- une maîtrise des concepts fondamentaux et du vocabulaire correspondant, aussi bien dans le domaine du transport que de la logistique,
- des capacités à organiser et justifier leur démarche et leurs réponses,
- une mise en évidence des connaissances théoriques et techniques, dans un environnement contextualisé, avec une démarche professionnelle justifiée,
- une attention particulière dans la présentation et la clarté des copies.

2.4.1. Sur le fond

Globalement le jury a constaté un manque de préparation de certains candidats à cette épreuve, qui se traduit par la présence de parties non traitées dans les copies. Cependant, les meilleures copies mettent en évidence une analyse pertinente et argumentée des compétences et des connaissances.

Toutefois, d'une manière générale, le jury regrette que :

- trop de candidats possèdent des connaissances superficielles dans le domaine du transport et de la logistique, ou bien dans un de ces deux domaines. Par exemple, lors de cette session, le dimensionnement d'un palettier, le calcul de l'assurance sur l'incoterm CIF et la conversion des heures minutes en centimètres n'étaient pas maîtrisés,
- les candidats ne répondent pas aux attentes de la problématique proposée, par exemple dans la seconde partie du sujet où l'approche professionnelle de l'enseignement n'est encore que trop peu abordée. Ainsi le développement n'était pas structuré et présentait des données hors sujet,
- certaines consignes aient été lues probablement trop rapidement et en conséquence mal comprises. Le traitement des questions s'y rapportant a donc été réalisé de manière erronée voire hors sujet,
- l'exploitation des annexes ne soit pas approfondie pour dégager les données utiles et pertinentes en lien avec le questionnement,
- les éléments de réponse soulignent un manque de rigueur dans la justification des calculs et l'argumentation des réponses apportées,
- les données chiffrées soient trop peu exploitées lors de l'analyse. Les réponses correspondantes se traduisent alors par une rédaction trop succincte et par un manque d'analyse et d'esprit de synthèse,

- trop de candidats ne maîtrisent pas des fonctions de base du tableur (formules, fonctions...),
- certaines copies manquent d'homogénéité. Obtenir une note satisfaisante implique de traiter tous les dossiers, d'où la nécessité de ne pas se spécialiser dans le domaine de la logistique ou du transport, et d'apprendre à gérer son temps.

2.4.2. Sur la forme

La profession d'enseignant requiert des aptitudes de structuration, de clarté et de précision du propos. Ces qualités peuvent être identifiées dans certaines copies au travers :

- d'une présentation soignée,
- de la numérotation des questions,
- d'une présentation synthétique avec l'exploitation de tableaux et parfois de schémas,
- de réponses rédigées et argumentées,
- de résultats mis en évidence,
- d'une organisation rigoureuse destinée à répondre précisément à la question posée.

Cependant, le jury déplore encore dans certaines copies :

- un manque de soin (nombreuses ratures, écriture parfois illisible),
- un manque de structuration dans les questions traitées : ces dernières ne sont pas toujours numérotées ni traitées dans un ordre logique,
- des résultats qui ne sont pas mis en évidence,
- un manque d'équilibre dans les réponses entre le rédactionnel et les présentations synthétiques, afin de mettre en évidence les idées clés de l'analyse,
- une syntaxe et une orthographe médiocres voire défailtantes dans certaines copies.

2.5. Conseils aux candidats

2.5.1. Sur le fond

Pour se préparer au mieux à l'épreuve de spécialité, le jury conseille aux candidats:

- de s'informer du programme du concours et de lire attentivement les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours,
- d'approfondir les notions fondamentales dans les domaines de la logistique et du transport et d'être capable de les maîtriser et les mobiliser dans un contexte donné. En guise d'entraînement, les études de cas proposées dans le cadre du brevet de technicien supérieur « transport et prestations logistiques » peuvent être réalisées par les candidats. Toutefois, cette approche ne doit être envisagée que comme un premier niveau de compétences à atteindre, l'objectif final dans le cadre de la préparation du concours étant le niveau M1,
- d'utiliser un vocabulaire technique et professionnel adapté, de veiller à l'actualisation des connaissances et de prendre l'habitude de lire la presse spécialisée,
- de prendre le temps de réaliser une lecture attentive de l'intégralité du sujet avant de composer pour répondre de manière précise et argumentée aux questions et d'éviter des hors sujets,

- de s'appuyer sur des connaissances solides dans le domaine du transport et de la logistique pour justifier une démarche et des résultats. Les commentaires ne se limitent pas à une énumération d'idées mais doivent développer un argumentaire cohérent, toujours dans le cadre du contexte proposé dans le sujet,
- de présenter des réponses structurées et rédigées mettant en évidence le raisonnement et la démarche utilisée qui aboutissent à un résultat chiffré et à son argumentaire,
- de traiter la partie liée à la problématique de professionnalisation en se plaçant dans la posture d'un enseignant. Cependant, il n'est pas demandé au candidat de réaliser un cours mais de développer un travail de réflexion didactique et pédagogique permettant parmi l'ensemble des connaissances du candidat de sélectionner celles qui lui semblent nécessaires d'aborder dans le contexte donné. Le jury attend du candidat qu'il soit capable de mettre en évidence, d'expliquer et illustrer les concepts fondamentaux du transport et de la logistique en lien avec les compétences développées dans le référentiel des élèves, mais également de souligner les transversalités possibles avec d'autres enseignements.

Globalement, les travaux réalisés par chaque candidat doivent être significatifs des compétences attendues de futurs enseignants en transport et logistique à savoir :

- d'être capable de mobiliser l'ensemble des connaissances de la discipline,
- d'exposer de façon claire et rigoureuse un raisonnement, une méthode, un résultat,
- d'aller à l'essentiel.

2.5.2. Sur la forme

Pour réussir au mieux à l'épreuve de spécialité, le jury conseille aux candidats:

- de soigner la présentation de la copie (aérer la copie, numéroter les questions,...),
- de veiller à la lisibilité de l'écriture,
- d'organiser et présenter les résultats sous forme de tableaux (pour les calculs) chaque fois que cela est possible, sans pour autant oublier de justifier les affirmations et arguments présentés,
- de mettre en évidence les éléments essentiels du raisonnement et les résultats,
- de gérer son temps pour éviter des fins de copies négligées,
- d'être vigilant sur l'orthographe et la syntaxe,
- d'éviter les abréviations qui ne sont pas usuelles (ou en donner la signification),
- de faire des efforts de rédaction,
- de répondre de manière précise aux questions en formulant des arguments,
- d'utiliser, lorsque le traitement de la question s'y prête, des schémas (dimensionnement des palettiers, plan de chargement...),
- d'indiquer pour chaque résultat chiffré les unités de mesure utilisées.

2.6. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite une préparation sérieuse et approfondie. Les candidats doivent se documenter sur les connaissances et compétences attendues d'un professeur d'économie et gestion dans le domaine du transport et de la logistique. L'entraînement à des cas d'entreprise de niveau Bac+2 à M1 ou sur les sujets des sessions précédentes est un exercice incontournable. Par ailleurs, les dimensions didactiques et pédagogiques de l'enseignement du transport et de la logistique en lycée professionnel ont besoin d'être approfondies.

ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

3. Épreuve de mise en situation professionnelle

3.1 Éléments statistiques

	N<5	5<=N<8	8<=N<10	10<=N<12	12<=N<15	N>=15
Nombre de notes	8	11	2	1	3	8
Pourcentage	24,2 %	33,4 %	6,1 %	3,0 %	9,1 %	24,2 %

Note la plus basse	01
Note la plus haute	19
Nombre de candidats	33
Moyenne générale	8,65

Plus d'un tiers des candidats (36,3 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10.

3.2 Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve comporte un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat ou de la candidate à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet. L'épreuve comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury.

Il s'agit pour le candidat de présenter une séquence pédagogique en relation avec l'option du concours dont le thème et le niveau sont définis par le sujet.

Le sujet comporte :

- la description d'un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) pouvant comporter des indications sur l'état d'avancement de la formation, les acquis des élèves, l'environnement social ;
- une thématique de professionnalisation à partir du référentiel d'un diplôme en rapport avec l'option du concours, pouvant inclure une dimension économique et juridique. La séquence pédagogique attendue peut comporter la trame d'une

leçon, un support de mise en activité, un support d'évaluation, susceptibles de faire l'objet d'une réalisation en classe ou s'inscrire dans toute autre activité pédagogique à visée professionnalisante (PFMP, scénario d'activités, projet, module d'accompagnement personnalisé, travaux collaboratifs, etc.).

3.3 Préparation de l'épreuve

Au cours des deux heures de préparation, le candidat ou la candidate peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il/elle peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication. En revanche la connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de l'exposé et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

Durée de préparation : deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes) ; coefficient : 2.

3.4 Commentaires du jury

L'hétérogénéité du profil des candidats (étudiants, professionnels, professeurs contractuels, formateurs, etc.), est nettement perceptible au cours des prestations orales. Globalement, le jury observe deux catégories de candidats :

- d'une part, quelques candidats ayant une bonne connaissance de l'épreuve et de l'enseignement en lycée professionnel, certains d'entre eux proposant même une réalisation pédagogique très pertinente et en totale adéquation avec la définition de l'épreuve,
- d'autre part, des candidats qui sont peu ou pas suffisamment préparés à l'épreuve et dont les propositions ne correspondent pas aux attendus. Certains d'entre eux font preuve d'une analyse réflexive pertinente lors de l'entretien et sont capables d'améliorer leur proposition pédagogique.

Certains candidats spécialisés dans un domaine (logistique ou transport) ont des difficultés à s'adapter à la bivalence. La dimension économique et/ou juridique est souvent occultée. L'attitude et le comportement des candidats ne sont pas toujours adaptés au contexte d'une épreuve de concours (tenue vestimentaire, posture professionnelle, langage).

3.4.1 Sur la forme

Le jury a pu apprécier, pour les meilleures prestations :

- un exposé oral structuré,

- l'utilisation d'un vocabulaire professionnel précis,
- des intentions pédagogiques claires du projet d'activité,
- des supports de qualité (fiche pédagogique, fiche de déroulement de séance, documents élève, documents professeur),
- une bonne maîtrise de la gestion du temps, dont les 30 minutes d'exposé,
- une prise en compte de l'environnement technologique précisé dans le sujet,
- une communication orale d'un bon niveau, et des qualités d'écoute et d'argumentation,
- une présentation dynamique et convaincante.

Une partie des candidats a proposé l'utilisation de supports et d'outils de communication, ce qui a donné du sens à leur démarche pédagogique. En revanche d'autres se sont perdus dans de nombreux documents, ont réalisé un exposé confus et donné le sentiment d'une préparation approximative.

L'utilisation de l'outil informatique pendant la prestation orale peut s'avérer pertinente lorsqu'il est employé comme support de communication et non comme une fin en soi. Une présentation sur papier rigoureuse, réfléchie, adaptée et soignée est également un bon support de communication.

Le jury constate malgré tout pour une partie des candidats :

- une mauvaise gestion du temps,
- une incompréhension ou un traitement partiel du sujet,
- un manque de structuration de l'exposé,
- une réalisation pédagogique trop succincte, absente ou non adaptée au niveau d'enseignement
- l'absence de prévision de consignes données aux élèves ou un manque de clarté et d'explicitation,
- un manque de prise en considération de l'environnement matériel,
- une méconnaissance des caractéristiques des élèves de lycée professionnel,
- une analyse réflexive absente ou succincte par rapport aux situations proposées et aux remarques du jury.

De trop nombreux candidats n'ont pas su s'imprégner du sujet et produire une activité pédagogique cohérente et transversale (en y intégrant notamment les notions d'économie et de droit). Toutefois, au cours de l'entretien, quelques-uns candidats ont développé une réelle capacité d'écoute et de remise en question, qualité indispensable pour un(e) futur(e) enseignant(e).

3.4.2. Sur le fond

Le jury constate que les meilleures prestations s'appuient sur :

- une activité pédagogique originale et structurée,
- une bonne connaissance des référentiels et règlements d'examen,
- un regard pédagogique transversal,
- une réflexion sur la mise en place d'une évaluation tant formative que sommative,

- une connaissance des matériels et de l’environnement de travail susceptibles d’exister dans un lycée professionnel,
- une capacité à développer une analyse réflexive lors de l’entretien et à faire évoluer la proposition pédagogique proposée.

Toutefois, il est à noter pour certains candidats :

- un manque de connaissances dans l’une et/ou l’autre des spécialités (transport ou logistique) et en économie-droit,
- la méconnaissance de dispositifs spécifiques au lycée professionnel (accompagnement personnalisé, enseignements généraux liés à la spécialité, transversalité, période de formation en milieu professionnel...),
- une approche pédagogique pas toujours adaptée au public visé,
- les activités des élèves peu évoquées ou mal présentées,
- des difficultés à situer la séquence dans une progression et à justifier les choix pédagogiques,
- des réponses aux questions du jury pas toujours pertinentes, et parfois hors sujet,
- des difficultés de compréhension des questions du jury.

Une lecture superficielle du sujet occasionne des erreurs d’interprétation (par exemple, respect du positionnement de la séquence dans la formation ou traitement d’une partie du sujet seulement, caractéristiques des élèves, environnement matériel, supports numériques d’animation).

Une absence de créativité et de diversité pédagogique remarquées dans certaines prestations résultent, en particulier, d’un manque de prise en compte de toutes les informations et contraintes du sujet et de l’environnement de travail. L’intégration des périodes de formation en milieu professionnel reste trop superficielle. L’évaluation n’est pas toujours intégrée dans la réflexion du candidat, tout comme la dimension économique et juridique.

Enfin il est constaté chez certains candidats des difficultés à se remettre en question par rapport à leurs pratiques pédagogiques.

3.5. Conseils aux candidats

3.5.1. Lors de la préparation de l’épreuve et la mise en loge

Pour se préparer au mieux à l’épreuve de mise en situation professionnelle, le jury conseille aux candidats :

- de s’informer sur le programme du concours et de lire attentivement les rapports de jury afin de connaître les attentes spécifiques au concours,
- de prendre connaissance et de disposer des référentiels/programme de formation (économie-droit en baccalauréat professionnel tertiaire, baccalauréat professionnel logistique, baccalauréat professionnel transport, CAP opérateur/trice logistique, etc.), ainsi que de la définition des épreuves d’examen,
- de respecter les limites de savoirs des référentiels,

- de connaître les modalités d'évaluation en lycée professionnel (CCF, contrôle ponctuel),
- de s'informer sur le fonctionnement d'un lycée professionnel et cerner les particularités des élèves de lycée professionnel,
- d'utiliser l'outil informatique comme un support d'échange avec le jury seulement si ce dernier apporte une plus-value à la prestation,
- de maîtriser les termes pédagogiques tels que prérequis, séquence, séance, évaluation formative, évaluation sommative, certificative, EGLS...,
- de s'entraîner à construire et justifier des stratégies pédagogiques et des séquences structurées,
- de préparer en amont des trames de fiche pédagogique et de déroulement de séance et de séquence,
- de réaliser une sélection des ressources pédagogiques en amont pour éviter une perte de temps dans le tri des informations pendant la préparation,
- de lire attentivement le sujet pour prendre en compte l'ensemble des éléments,
- de présenter et d'argumenter ses choix au jury (matériel, organisation pédagogique...) au travers d'une fiche pédagogique détaillée intégrant des transversalités notamment avec la dimension économique et juridique,
- de s'assurer que leur réalisation pédagogique respecte le contexte d'enseignement et la thématique du sujet ?
- de rechercher de la variété dans les activités pédagogiques présentées (travail individuel, de groupe, plateau technique, usage du numérique...), ainsi que dans l'animation de la classe et la diversification des activités proposées aux élèves,
- d'éviter de reprendre un chapitre ou des activités d'un manuel sans se les approprier,
- de construire une activité pédagogique personnelle faisant apparaître des consignes de travail précises, en s'appuyant sur le référentiel concerné, en positionnant la séquence dans la stratégie de formation et en prenant notamment en considération le profil des apprenants, les compétences acquises par les élèves en centre de formation et lors des périodes de formation en milieu professionnel,
- d'évaluer la durée des activités proposées,
- de réaliser des simulations d'exposé pour mieux gérer le temps accordé au candidat,
- de soigner l'orthographe et la syntaxe dans les documents présentés lors de l'entretien,
- de réaliser des stages d'immersion en lycée professionnel pour une meilleure connaissance des élèves,
- de ne pas hésiter à s'inscrire aux préparations proposées par les ESPÉ (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) lorsqu'elles sont présentes dans les différentes académies,

Il est rappelé que l'économie-droit fait partie intégrante du champ professionnel et à ce titre les transversalités possibles doivent figurer dans la proposition de séquence pédagogique.

3.5.2. Lors de l'entretien

Il est conseillé au candidat :

- de veiller à s'adresser à l'ensemble des membres de la commission lors de la présentation et de l'entretien,
- de soigner la tenue vestimentaire, d'adopter un langage (verbal et non verbal) en adéquation avec le contexte d'une épreuve de concours et une posture d'enseignant,
- de développer des capacités d'analyse, d'écoute et de compréhension pour aborder sereinement l'épreuve,
- de justifier les choix pédagogiques et didactiques en utilisant un vocabulaire adapté,
- de démontrer la capacité à faire évoluer une proposition pédagogique, si nécessaire, de la revoir en fonction des observations du jury,
- de faire preuve de curiosité et d'ouverture d'esprit afin d'appréhender les adaptations nécessaires du métier d'enseignant.

4. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

4.1. Statistiques

	N<5	5<N<8	8<N<10	10<N<12	12<N<15	N<15
Nombre de notes	6	9	3	2	5	8
Pourcentage	18,2 %	27,3 %	9,1 %	6,1 %	15,1 %	24,2 %

Note la plus haute :	19
Note la plus basse :	1
Nombre de candidats :	33
Moyenne générale :	9,64

Presque la moitié des candidats (45,4 %) ont obtenu une note égale ou supérieure à 10.

4.2. Rappel de la définition de l'épreuve

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat. Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé, ainsi que la production demandée. Celle-ci peut être un cas pratique, une évaluation, une situation pédagogique destinée à l'introduction d'un cours...

Au cours de son exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les choix qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République. À cet égard, le contenu présenté doit permettre au jury d'apprécier les compétences professionnelles du candidat en référence aux compétences que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier publiées au bulletin officiel n° 30 du 25 juillet 2013 (voir annexe 1).

L'épreuve comporte un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire ou du domaine professionnel du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires ou domaines professionnels.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Le dossier du candidat est une création personnelle, à partir de situations professionnelles en rapport avec l'option du concours qu'il a vécues ou observées au sein d'une organisation (administration, collectivités, association ou entreprises).

Il comporte des descriptions et des analyses de situations professionnelles ainsi que toutes informations de contexte, données, supports, illustrations permettant d'en rendre compte.

Il ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique possible.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique. L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet. La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet. Elle peut prendre la forme d'un cas pratique, d'une évaluation, ou de toute autre production pédagogique. Elle permet donc d'apprécier la qualité de la transposition didactique des situations professionnelles issues du dossier à un contexte d'enseignement.

4.3. Préparation de l'épreuve

4.3.1. La constitution du dossier

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support d'élaboration du sujet par le jury. Sa composition conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour les candidats et conforme aux attentes de l'épreuve.

4.3.2. La préparation en loge

Au cours des deux heures de préparation, la seule ressource autorisée au candidat est le dossier imprimé qu'il a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. Il est demandé au candidat de venir le jour de l'épreuve avec son propre exemplaire (un seul) identique au dossier qu'il a envoyé au jury de l'épreuve.

L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

Durée de préparation : deux heures.

Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien avec le jury : trente minutes) ; coefficient : 2.

4.4. Commentaires du jury

4.4.1. Sur le dossier

Globalement les dossiers correspondent aux exigences de l'épreuve et une nette amélioration de la forme est perceptible. Cependant le jury note encore quelques insuffisances.

Sur le fond, certains dossiers ne présentent pas ou peu de documents professionnels, ou bien les documents présentés ne sont pas toujours exploitables pédagogiquement ou offrent un intérêt pédagogique limité.

Le jury regrette d'avoir encore rencontré des dossiers retraçant des séquences pédagogiques.

Certains dossiers intègrent des extraits du référentiel ou présentent des séquences pédagogiques, ce qui est totalement inutile et pénalise le candidat.

4.4.2. Sur l'exposé

Lors de l'exposé les candidats ont réalisé pour la plupart des présentations structurées et les travaux sont correctement contextualisés.

Toutefois, le jury regrette que :

- l'exposé soit trop souvent réduit à un inventaire des activités proposées et présentent des travaux non-aboutis ou un listing des éléments du référentiel (compétences et comportements professionnels),
- les documents présentés dans le dossier ne soient pas toujours exploités judicieusement ou ne soient pas susceptibles d'être utilisés en classe,
- la didactisation du/des support/s choisie par le candidat ne soit pas suffisamment explicitée (exploitation, retraitement des documents et annexes au regard du sujet proposé) voire inadaptée au niveau demandé ou une exploitation en lycée professionnel,
- certains candidats présentent une séquence pédagogique complète alors que le jury attend avant tout une « didactisation » justifiée et argumentée de l'un des éléments figurant dans le dossier,
- le candidat n'insiste pas assez sur les qualités pédagogiques du document présenté,
- le candidat ne développe pas suffisamment les résultats attendus de l'activité proposée,
- le temps imparti n'est pas toujours respecté ou insuffisamment utilisé.

4.4.3. Sur l'entretien avec le jury

Les candidats ont dans l'ensemble adopté une posture appropriée. Mais on déplore trop souvent, pour quelques candidats :

- un manque de maîtrise et d'utilisation des référentiels,
- une connaissance insuffisante du système scolaire notamment dans la voie professionnelle et une représentation partielle des conditions d'exercice du métier d'enseignant,
- une méconnaissance du niveau et des typologies des élèves de lycée professionnel,
- une méconnaissance de la durée des PFMP et des modalités de la certification,
- des lacunes au niveau des savoirs fondamentaux,
- une méconnaissance du vocabulaire lié au métier d'enseignement,

- des difficultés à argumenter et justifier ses choix ou alors à se détacher de sa production et à faire évoluer sa réflexion lors des échanges avec le jury en fonction des remarques formulées,
- l'utilisation, d'un vocabulaire familier inapproprié dans une situation d'enseignement.

Le jury rappelle que c'est au cours de cette partie d'épreuve que sont évaluées l'adhésion aux valeurs de la République et la connaissance des principes déontologiques liés au métier.

4.5. Les conseils à donner aux candidats

4.5.1. Lors de l'élaboration du dossier

Les situations professionnelles présentées doivent être concrètes et réelles, qu'elles aient été vécues ou simplement observées par le candidat. Le jury incite les candidats ou candidates à se rapprocher autant que possible d'une entreprise choisie, de réaliser des observations et de sélectionner des documents professionnels exploitables en nombre suffisant. Le candidat ou la candidate doit s'attacher à décrire le contexte de réalisation de (ou des) l'activité (s) professionnelles. Les annexes proposées doivent illustrer l'activité décrite. Elles doivent pouvoir permettre une transposition didactique en classe, sans que celle-ci ne soit indiquée dans le dossier.

Le candidat ou la candidate doit garder à l'esprit que la qualité du dossier présenté permettra un bon déroulement de l'épreuve d'admission.

4.5.2. Lors de la préparation en loge

Il convient que le candidat ou la candidate lise attentivement le sujet, qui a été spécialement préparé par le jury à partir de son dossier. Lorsqu'une production est demandée, celle-ci doit être concrétisée, même de façon sommaire compte tenu du temps imparti et des moyens à la disposition du candidat. Le candidat ou la candidate doit sélectionner et peut adapter les documents qui figurent dans son dossier à la production demandée, et cela en fonction du contexte pédagogique explicité dans le sujet.

4.5.3 Lors du déroulement de l'épreuve

D'une manière générale, il est conseillé aux candidats ou candidates :

- de s'adresser aux membres du jury en les regardant ;
- de porter une attention à la tenue vestimentaire, à la posture professionnelle et au langage utilisé ;
- pour les candidats ou candidates sans expérience en milieu scolaire, de réaliser un stage d'observation en lycée professionnel afin de comprendre le fonctionnement d'un établissement et de mieux appréhender le niveau et les caractéristiques des élèves,
- de ne pas hésiter à s'inscrire aux préparations proposées par les ESPÉ (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) lorsqu'elles sont présentes dans les différentes académies,
- de prendre en compte toutes les dimensions du métier d'enseignant dans la transmission des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Pendant l'exposé le candidat ou la candidate doit veiller à :

- montrer les documents réalisés (supports de cours,..),
- lier les activités présentées aux compétences du référentiel,
- mettre en évidence les transversalités,
- indiquer la place de la production réalisée dans une progression,
- modifier les documents professionnels pour les adapter au niveau des élèves, – justifier les choix pédagogiques mis en œuvre.

Pendant l'entretien avec le jury, il est demandé au candidat ou à la candidate :

- de pratiquer une écoute active,
- d'apporter des réponses concises et claires en tenant compte des remarques du jury,
- d'aborder les contraintes du métier d'enseignant dans la réalisation des activités présentées,
- de faire preuve de conviction.

5. Conclusion générale

On le constate, la réussite au concours de CAPLP Economie et gestion option transport et logistique nécessite une préparation rigoureuse. En effet il s'agit d'acquérir des compétences professionnelles liées à deux spécialités différentes, même si elles sont proches et complémentaires. Elle suppose aussi d'acquérir une connaissance du lycée professionnel, de son fonctionnement et de ses élèves. La lecture et la prise en compte des éléments des différents rapports de jury est indispensable. De même le candidat ou la candidate doit maîtriser les référentiels des baccalauréats professionnels « transport » et « logistique » et des CAP de la filière. Enfin le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation doit être connu. On ne peut donc que conseiller au candidat ou à la candidate de prendre contact avec un établissement dispensant ces formations, d'échanger avec des professeurs de ces spécialités, et observer dans la mesure du possible quelques cours ou séances pratiques.

Lors des épreuves d'admissibilité, une attention particulière doit être apportée à la forme comme au fond des productions demandées. La clarté de l'expression écrite, le souci de la présentation, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe constituent des éléments indispensables à l'exercice du métier d'enseignant. Il en est de même pour le dossier présenté à l'épreuve d'admission correspondante.

Lors des oraux, la présentation, la clarté de l'expression, les capacités d'écoute et d'analyse réflexives constituent aussi un gage de réussite. Le candidat ou la candidate doit bien évidemment démontrer la maîtrise des domaines professionnels du transport et de la logistique, mais il doit aussi témoigner de sa capacité à adapter son discours au niveau de sa classe et aux objectifs des référentiels, à créer des situations pédagogiques fécondes, à entretenir des relations constructives avec son environnement professionnel et à porter sur ses élèves un regard bienveillant. À ces conditions il/elle peut devenir un.e excellent.e enseignant.e, conduisant à la réussite des élèves qui lui sont confiés.

ANNEXES

Annexe 1 : Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

NOR : MENE1315928A

arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

MEN - DGESCO A3-3

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Maîtriser la langue française à des fins de communication
- Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

Compétences communes à tous les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative
- Coopérer avec les parents d'élèves
- Coopérer avec les partenaires de l'école
- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

Compétences communes à tous les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune

- Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

Compétences communes à tous les professeurs, praticiens experts des apprentissages

- Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves

BOEN n°30 du 25 juillet 2013

Annexe 2 : note aux candidats pour les épreuves d'admission

Concours externe du CA-PLP

Section économie et gestion

Option : Transport et logistique

Session 2017



Note aux candidats sur les épreuves d'admission

1° Épreuve de mise en situation professionnelle

Au cours des deux heures de préparation, le candidat peut utiliser tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (manuels, cours photocopiés, journaux, etc.). Il peut aussi utiliser son propre matériel informatique (ordinateur portable, tablette numérique) contenant les données numériques de son choix dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome. En revanche il n'est pas autorisé à se connecter sur un site ou à échanger avec l'extérieur, quel qu'en soit le support. La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

Quand il se présente pour la préparation de l'épreuve, le candidat doit être autonome. Aucune aide ne peut lui être apportée pour porter ses documents, installer et utiliser son ordinateur portable ou sa tablette numérique. Il ne pourra pas par ailleurs brancher son matériel à une alimentation électrique.

Le recours à l'équipement numérique utilisé par le candidat au cours de la préparation est autorisé lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. En revanche l'utilisation d'un matériel de vidéo-projection n'est pas autorisée.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Pour cette épreuve, la **seule ressource autorisée** pour le candidat est la copie conforme du dossier qui a été remis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un ordinateur portable, d'une tablette ou de tout document quel qu'en soit le support n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation, ni au cours de l'entretien.

Les dossiers doivent être transmis en double exemplaire au secrétariat du jury dont l'adresse figure sur la convocation, cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission (cachet de la poste faisant foi).

Les candidats veilleront à faire apparaître sur la première page de couverture de leur dossier :

- leur numéro d'inscription,
- leur nom patronymique,
- leur nom d'usage éventuel,

- le numéro de la commission

Annexe 3 : Programme du CAPLP économie et gestion

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs aux différentes options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

1 - Programme commun aux différentes options du concours

Ce programme comprend deux parties, l'une en relation avec le programme d'économie-droit enseigné dans les classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services (programme en vigueur le 1er janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude de thèmes complémentaires.

1.1 Les thèmes et axes de réflexion du programme d'économie-droit des classes préparant aux baccalauréats professionnels du secteur des services, traités au niveau M1

1.2 Les thèmes suivants traités au niveau M1

A - Droit

- Les droits et les biens
- Les relations contractuelles avec la personne publique
- Le droit de l'immatériel
- La gestion du risque par le droit

B - Économie générale

- La dynamique de la croissance économique et le développement
- Le financement de l'économie
- L'intervention de l'État et la politique macroéconomique
- Les échanges internationaux et la mondialisation de l'économie

C - Management des organisations

- La direction de l'entreprise
- Le diagnostic et les choix stratégiques de l'entreprise
- Le management de la production et de l'organisation du travail
- La gestion des ressources humaines

2 - Programmes spécifiques à chacune des options

Les référentiels indiqués dans les définitions sont ceux en vigueur le 1er janvier de l'année du concours

2.1 Option gestion et administration

A. Les compétences et savoirs associés aux champs professionnels décrits dans le référentiel du baccalauréat professionnel « gestion-administration », traités au niveau M1.

B. Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 (pour la seconde partie de l'épreuve de spécialité) :

Pour l'approfondissement en administration :

- la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- la communication interne dans les organisations
- la performance dans les processus administratifs
- l'analyse des déclarations sociales et fiscales

Pour l'approfondissement en gestion :

- les enjeux de la normalisation comptable
- l'évaluation des actifs et des passifs
- l'analyse des états financiers
- l'organisation du système d'information comptable et financier

2.2 Option commerce et vente

A. Les compétences et savoirs associés aux champs professionnels décrits dans les référentiels des baccalauréats professionnels « commerce » et « vente », traités au niveau M1.

B. Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

- marketing expérientiel,
- gestion de la relation-client et fidélisation
- marketing durable et marketing éthique,
- multi-canal et cross-canal.

2.3 Transport et logistique

A. Les compétences et connaissances associées au domaine professionnel présentées dans le référentiel du baccalauréat professionnel « transport » et du baccalauréat professionnel « logistique », traitées au niveau M1

B. Les thématiques suivantes, en lien avec le transport et la logistique, traitées au niveau M1 :

- commerce mondial
- développement durable
- innovation technologique
- normalisation et certification
- services associés et création de valeur

Annexe 4 : Les sujets de l'épreuve de mise en situation professionnelle

Sujet 1

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2017

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option transport et logistique dans une classe de terminale baccalauréat professionnel Transport composée de 15 élèves.

Un responsable d'exploitation est intervenu dans cette classe pour présenter l'importance du respect des contraintes environnementales de son entreprise. À la suite de cette intervention, vous abordez la compétence G4.C2 « Repérer les contraintes environnementales » au travers d'une séquence pédagogique.

Vous disposez d'une salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur et de 18 postes informatiques en réseau connectés à Internet.

Vous veillerez à intégrer dans cette séquence les dimensions économique et/ou juridique.

Présentez votre activité pédagogique.

Sujet 2

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2017

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option transport et logistique dans une classe de première baccalauréat professionnel Transport. Le groupe est composé de 12 élèves dont 4 sont titulaires d'un CAP du secteur de la conduite routière de marchandises.

Dans le cadre de l'acquisition de la compétence G4.C1 « Mettre en œuvre les procédures de sûreté, de sécurité et de qualité », vous aborderez la notion de réglementation communautaire sur les temps de conduite et de repos au travers d'une séquence pédagogique.

Vous disposez d'une salle de cours équipée d'un vidéoprojecteur et de 12 postes informatiques en réseau connectés à Internet.

Vous veillerez à intégrer dans cette séquence les dimensions économique et/ou juridique.

Présentez votre activité pédagogique.

Sujet 3 :

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2017

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

Vous êtes professeur(e) d'économie-gestion option transport et logistique, dans une classe de seconde baccalauréat professionnel Logistique de 24 élèves au niveau hétérogène.

Ce groupe travaille à l'acquisition de la compétence G1C1 « Recevoir des marchandises ». Vous souhaitez faire acquérir la sous-compétence G1C1.5 « Accepter ou refuser la marchandise ».

Vous avez à votre disposition un entrepôt pédagogique comprenant notamment une aire d'évolution de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, une zone de stockage en palettières et étagères, une salle équipée de postes informatiques et d'un accès internet.

En charge de l'enseignement de l'économie droit, vous abordez également les dimensions économique et/ou juridique pertinentes en lien avec ce thème.

Présentez votre activité pédagogique.

Sujet 4 :

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2017

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve de mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en une mise en situation associant un contexte d'enseignement (établissement, classe, champ professionnel) et une thématique de professionnalisation dans le but de présenter une réalisation pédagogique précisée par le sujet.

Dans l'établissement où vous venez d'être affecté(e) en tant que professeur(e) d'économie-gestion option transport et logistique, vous intervenez auprès de la classe de terminale baccalauréat professionnel Logistique qui accueille 20 élèves.

Vous préparez une séquence pédagogique afin de leur faire acquérir les compétences G4C2.2 « Contrôler les stocks » et G4C2.3 « Analyser et corriger les écarts ».

Vous avez à votre disposition un entrepôt pédagogique comprenant notamment une aire d'évolution de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté, une zone de stockage en palettiers et étagères, une salle équipée de postes informatiques et d'un accès internet.

Bien que récemment arrivé(e) dans l'établissement, grâce notamment aux PFMP des élèves, vous avez commencé à établir des bonnes relations avec des entreprises locales.

Vous intervenez également en économie droit. Vous profiterez de cette séquence pour aborder les notions que vous jugerez pertinentes dans cet enseignement.

Présentez votre activité pédagogique.

Annexe 5 : exemples de sujets donnés à l'épreuve sur dossier

Sujet 1 :

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2017

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : XXX

Exploitez en l'état ou en les adaptant le (ou les) document(s) professionnel(s) de votre dossier et votre expérience professionnelle dans une situation d'enseignement pour mettre en œuvre la compétence :

G4C1.4 – Participer à l'implantation des structures de stockage
en classe de terminale baccalauréat professionnel « logistique ».

Extrait du référentiel baccalauréat professionnel « logistique »

Groupe de compétences n° 4 : Le suivi et l'optimisation du stockage



COMPÉTENCES	COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS	SAVOIRS
<p>G4C1 - Gérer des emplacements</p> <p>G4C1.1 - Identifier la zone de stockage G4C1.2 - Prévoir le matériel nécessaire G4C1.3 - Affecter les marchandises aux zones de stockage G4C1.4 - Participer à l'implantation des structures de stockage G4C1.5 - Participer à la modification de l'implantation des stocks</p>	<p>G4C1.CP1 - Appliquer les règles et procédures G4C1.CP2 - Faire preuve de rigueur lors de la saisie des informations</p>	<p>G4S1 - L'organisation du stockage G4S2 - Les structures et matériels de stockage G4S3 - L'affectation des emplacements G4S4 - Les indicateurs de gestion des stocks G4S5 - Les méthodes usuelles de gestion des stocks G4S6 - La gestion des supports de charge et emballages consignés G4S7 - Le traitement des déchets</p>
<p>G4C2 - Contrôler les stocks</p> <p>G4C2.1 - Réapprovisionner G4C2.2 - Préparer l'inventaire G4C2.3 - Analyser et corriger les écarts</p>	<p>G4C2.CP1 - Appliquer les procédures</p>	
<p>G4C3 - Gérer des supports de charge consignés</p> <p>G4C3.1 - Évaluer les besoins G4C3.2 - Enregistrer les mouvements G4C3.3 - Suivre les retours</p>	<p>G4C3.CP1 - Être vigilant</p>	
<p>G4C4 - Valoriser les déchets</p> <p>G4C4.1 - Organiser la collecte des déchets G4C4.2 - Préparer l'expédition des déchets G4C4.3 - Assurer la traçabilité des déchets spéciaux G4C4.4 - Appliquer les règles de gestion des déchets</p>	<p>G4C4.CP1 - Respecter les règles de valorisation des déchets G4C4.CP2 - Réduire le gaspillage</p>	



Sujet 2 :

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2017

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : **XXX**

Exploitez en l'état ou en les adaptant le (ou les) document(s) professionnel(s) de votre dossier dans une situation d'enseignement pour mettre en œuvre la compétence :

G2C1.9 – Emballer, peser, étiqueter le/les unité(s) de charge
en classe de terminale baccalauréat professionnel « logistique ».

Extrait du référentiel baccalauréat professionnel « logistique »

Groupe de compétences n° 2 : La préparation et l'expédition des marchandises

COMPÉTENCES	COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS	SAVOIRS
<p>G2C1 - Préparer des commandes</p> <p>G2C1.1- Suivre ou établir le circuit de préparation G2C1.2 - Affecter les zones de regroupement des commandes G2C1.3 - Prélever les produits demandés G2C1.4 - Constituer une unité de charge stable et équilibrée G2C1.5 - Déclencher le réapprovisionnement G2C1.6 - Réaliser un inventaire G2C1.7 - Signaler les anomalies de stockage G2C1.8 - Valider les informations relatives à la préparation G2C1.9 - Emballer, peser, étiqueter le/les unité(s) de charge G2C1.10 - Transférer la commande dans la zone de regroupement</p>	<p>G2C1.CP1 - Respecter les délais G2C1.CP2 - Respecter la commande du client G2C1.CP3 - Appliquer les règles relatives aux économies d'efforts G2C1.CP4 - Utiliser les matériels de manutention en sécurité G2C1.CP5 - Respecter les règles éthiques G2C1.CP6 – Etre réactif face aux imprévus</p>	<p>G2S1 - Les documents nécessaires à la préparation et à l'expédition G2S2 - Les méthodes de prélèvement G2S3 - La palettisation G2S4 - Les emballages G2S5 - L'inventaire G2S6 - L'éthique professionnelle</p>
<p>G2C2 - Expédier des marchandises</p> <p>G2C2.1 - Accueillir les conducteurs(trices) G2C2.2 - Contrôler les expéditions G2C2.3 - Éditer les documents de transport G2C2.4 - Réaliser les opérations de chargement G2C2.5 - Remettre la zone d'expédition en état</p>	<p>G2C2.CP1 - Appliquer les procédures en vigueur G2C2.CP2 - Utiliser les matériels de manutention en sécurité G2C2.CP3 - Appliquer les règles d'économies d'efforts G2C2.CP4 - Contribuer à la sécurité du lieu de travail</p>	

Sujet 3 :

CAPLP EXTERNE Économie-gestion
Option « Transport et logistique »
Session 2017
ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION
Épreuve d'entretien à partir d'un dossier
Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : **XXX**

Exploitez en l'état ou en les adaptant le (ou les) document(s) professionnel(s) de votre dossier et de votre expérience professionnelle dans une situation d'enseignement pour mettre en œuvre la compétence :

G4C2 – Repérer les contraintes environnementales

en classe de première baccalauréat professionnel « transport ».

Extrait du référentiel baccalauréat professionnel « transport »

**Groupe de compétences n° 4 : Le respect des procédures qualité, sécurité, sûreté
et des contraintes environnementales**

COMPÉTENCES	COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS	SAVOIRS
G4C1- Mettre en œuvre les procédures de sûreté, de sécurité et de qualité	G4C1.CP1- Respecter les procédures de sûreté, de sécurité et de qualité G4C1.CP2- Respecter les règles de confidentialité	G4S1- La démarche qualité G4S2- Les règles de sécurité liées au transport et à la logistique G4S3- Les règles de sécurité liées au personnel
G4C2- Repérer les contraintes environnementales	G4C2.CP1- Appliquer les mesures environnementales G4C2.CP2- Adopter une démarche éco-responsable	G4S4- Les règles de sûreté G4S5- Le développement durable dans le transport et la logistique

Sujet 4 :

CAPLP EXTERNE Économie-gestion

Option « Transport et logistique »

Session 2017

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Coefficient 2

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure

Exposé : 30 minutes - Entretien 30 minutes

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique d'une situation professionnelle réelle, observée ou vécue par le candidat, située dans les champs d'activité correspondant à l'option du concours. Elle prend appui sur un dossier documentaire, d'une dizaine de pages au maximum (hors annexes) produit par le candidat.

Nom et prénom du candidat : XXX

Exploitez en l'état ou en les adaptant le (ou les) document(s) professionnel(s) de votre dossier dans une situation d'enseignement pour mettre en œuvre la compétence :

G5C2 - Traiter une opération douanière

en classe de terminale baccalauréat professionnel « transport ».

Extrait du référentiel baccalauréat professionnel « transport » :

Groupe de compétences n° 5 : Le dédouanement des marchandises

COMPÉTENCES	COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS	SAVOIRS
<p>G5C1- Préparer un dossier de dédouanement G5C1.1- Prendre en compte la demande du client G5C1.2- Contrôler les documents nécessaires au dédouanement</p>	<p>G5C1.CP1- Respecter les instructions du client G5C1.CP2- Respecter la chronologie de constitution du dossier</p>	<p>G5S1- Les missions et l'organisation de la douane G5S2- Le statut du déclarant en douane G5S3- Les éléments déclaratifs caractéristiques de la marchandise G5S4- Les documents nécessaires aux opérations douanières G5S5- Les procédures de dédouanement G5S6- Les régimes de transit G5S7- Les régimes douaniers G5S8- La transmission d'une déclaration G5S9- La liquidation douanière</p>
<p>G5C2- Traiter une opération douanière G5C2.1- Compléter et/ou éditer les documents nécessaires G5C2.2- Saisir les éléments déclaratifs G5C2.3- Contrôler les éléments saisis G5C2.4- Contrôler les différentes valeurs G5C2.5- Assurer le suivi de la déclaration</p>	<p>G5C2.CP1- Être attentif à l'exactitude des calculs G5C2.CP2- Être rigoureux dans la saisie des informations G5C2.CP3- Communiquer de façon constructive</p>	
<p>G5C3- Clôturer un dossier de dédouanement G5C3.1- Transmettre les documents G5C3.2- Transmettre les informations nécessaires à la facturation G5C3.3- Archiver le dossier de dédouanement</p>	<p>G5C3.CP1- Veiller au respect des procédures en vigueur</p>	